



**BNP PARIBAS INVEST 3M  
SUSTAINABLE**

Rapport annuel au 31 Mars 2022

Société de gestion: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES  
SERVICES

Siège social: 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	11
Certification.....	18

### Comptes annuels

Bilan actif.....	23
Bilan passif.....	24
Hors-bilan.....	25
Compte de résultat.....	26

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	27
Evolution de l'actif net.....	30
Complément d'information 1.....	31
Complément d'information 2.....	32
Ventilation par nature des créances et dettes.....	34
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	35
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	36
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	37
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	38
Affectation des résultats.....	39
Résultat et autres éléments.....	55
Inventaire.....	63

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### CLASSIFICATION

Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard.

### OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'€STR capitalisé (Euro short-term rate) après prise en compte des frais courants, en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

### INDICATEUR DE REFERENCE

Euro short-term rate (€STR) : taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Le taux est publié par la BCE à 8 heures (heure d'Europe centrale) tous les jours d'ouverture de TARGET 2. Si, après la publication, sont détectées des erreurs qui affectent l'€STR à concurrence de plus de 2 points de base, la BCE révisera et publiera de nouveau l'€STR le même jour, à 9 heures (heure d'Europe centrale). Sur le site de la BCE, aucune modification ne sera apportée à l'€STR après cette heure. L'€STR est calculé sous la forme d'une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées.

Pour toute information complémentaire concernant l'€STR, les investisseurs sont invités à consulter le site internet suivant : <https://www.ecb.europa.eu>.

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

#### 1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

Le processus d'investissement résulte d'une approche « top-down » et se décompose en quatre étapes, l'analyse extra-financière intervenant à la 3ème étape :

Ce processus d'investissement intègre tout d'abord des éléments quantitatifs qui, selon l'analyse de la société de gestion, permettent de classer les émetteurs à partir de ratios établis sur la base du consensus du marché et identifier les émetteurs leaders dans leur secteur d'activité.

##### **1) Analyse macro-économique et prévisions de marché**

L'équipe de gestion monétaire se réunit mensuellement en comité afin d'analyser :

- Les évolutions macro-économiques des principales zones géographiques (Etats-Unis, Europe...);
- Les politiques monétaires des principales banques centrales (FED, BCE);
- Les instruments monétaires des banques centrales : liquidité en circulation, niveau de réserves obligatoires, adjudications.

Ces analyses conduisent à déterminer le scénario central de taux d'intérêt et à définir l'allocation d'actifs à implémenter dans les portefeuilles.

##### **2) Allocation tactique d'actifs par type d'instrument**

- Répartition entre instruments à taux fixes et/ou à taux variables,
- Choix des maturités : au moins 7,5% de l'actif net en titres à échéance journalière et au moins 15% de l'actif net en titres à échéance hebdomadaire (pouvant inclure jusqu'à 7,5% de l'actif net en titres pouvant être vendus et réglés dans les cinq jours ouvrables.

## 3) Sélection des secteurs et émetteurs

La sélection des secteurs et émetteurs (publics et privés) est déterminée en fonction de critères de solidité financière et d'analyse extra-financière :

- Analyse financière : Les émetteurs sont sélectionnés à partir des recommandations des analystes financiers spécialisés sur le risque de crédit
- Analyse extra-financière : La recherche extra-financière s'appuie sur les recommandations des analystes spécialisés sur les critères recouvrant la responsabilité sociale, la responsabilité environnementale et le gouvernement d'entreprise.

Par ailleurs, le FCP bénéficie du label investissement socialement responsable (ISR).

La stratégie mise en place consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres. Ces critères extra-financiers couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces derniers critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion, qui est réalisée en amont de l'analyse financière, et les titres sont sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative.

La stratégie ISR du FCP est basée sur une approche dite « *Best-in-Class* » qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés par l'équipe dédiée d'analystes ESG. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteur.

Les stratégies ISR en lignes directes et en OPC décrites ci-après sont complétées, dans tous les cas, par l'appréciation des critères économiques et de valorisation des émetteurs. Les décisions d'investissement sont régulièrement revues par l'équipe de gestion.

Le FCP investit au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. Le FCP suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant les obligations d'entreprises de maturité courte libellées en euro.

Cette approche en sélectivité est renforcée par une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif, vote en assemblée générale, ...).

Les informations relatives à la politique en matière d'investissement durable de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com)

### a) Stratégie ISR concernant les investissements directs :

Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants :

- Respect des politiques sectorielles sur activités controversées (application de la Politique de conduite responsable des entreprises de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, disponible sur son site internet) ;
- Exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption) et/ ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- Exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ;
- Exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité. Le FCP suit ainsi une approche dite « *Best-in-Class* », qui a pour but de sélectionner les sociétés leaders de leur secteur.

La société de gestion a établi une liste d'émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG. Les entreprises, les Etats et les organismes supranationaux sont analysés individuellement par une équipe dédiée d'analystes ESG/ISR, et ce à partir d'indicateurs ESG définis en interne, puis, comparés à leur secteur pour les entreprises ou à une zone géographique pour les Etats. Les émetteurs faisant preuve des meilleures pratiques sont éligibles au portefeuille (approche « *Best-in-Class* »). A l'inverse, les sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité sont exclus (élimination des 3 derniers déciles ESG sur une échelle de 1 à10).

Une équipe dédiée d'analystes ESG évalue les entreprises émettrices selon les critères ESG, tels que définis en interne. A titre d'exemple (liste non exhaustive) :

- Sur le plan Environnemental : le calcul de l'empreinte carbone, le développement d'un programme pour les énergies renouvelables, le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, ...
- Sur le plan Social : la gestion de la diversité, le taux de rotation du personnel, la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations ...
- Sur le thème de la Gouvernance d'entreprise: indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, séparation des pouvoirs entre le président et le directeur général... l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption.

Pour les Etats, l'analyse ESG est menée à partir des indicateurs dont par exemple :

- Sur le plan environnemental : Efficacité énergétique, Eau (protection des ressources en eau), Pollution (air, eau, déchets)
- Sur le plan Social : Egalité des droits et lutte contre la discrimination, parité au travail, accès à l'éducation, Services de soin pour populations vieillissantes
- Sur le thème de la gouvernance des institutions : Droits civils, Transparence et lutte contre la corruption, Liberté de la presse, Indépendance de la justice.

b) Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière appliquée :

Les principales limites méthodologiques sont présentées à la rubrique « Profil de risque » du prospectus du FCP.

Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. Contrairement à d'autres approches nous sélectionnons les meilleures entreprises de chaque secteur.

### Informations relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 du parlement européen et du conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (**SFDR**) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 de SFDR et investit partiellement dans des investissements durables au sens de ce règlement.

Un investissement durable au sens de SFDR consiste en :

- un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou
- un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou
- un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées,

pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Dans le cadre de son approche extra-financière, la société de gestion intègre dans ses décisions d'investissement les risques liés à l'investissement durable. L'étendue et la manière dont les problématiques et les risques liés à l'investissement durable sont intégrés au sein de sa stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental suivant des critères établis au regard des six objectifs climatiques et environnementaux définis par ce règlement.

Ainsi, les activités économiques des investissements durables du FCP pourraient contribuer aux objectifs environnementaux du Règlement Taxonomie. Toutefois à ce jour la société de gestion ne peut indiquer un pourcentage minimum d'investissement dans des activités économiques

environnementales alignées avec tout ou partie des objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus. En raison du caractère récent et évolutif de la finance durable au niveau européen, ces informations seront actualisées dès que la société de gestion disposera des données nécessaires. Une mise à jour du prospectus sera effectuée afin de donner une description de la façon et de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents au produit financier sont effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” tel que défini par le règlement Taxonomie s’appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents au FCP prenant en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce FCP ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l’environnement ou non durables. Par ailleurs, d’autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

#### 4) Sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux

A la suite de l’élaboration de la liste des émetteurs autorisés, l’équipe de gestion monétaire sélectionne les instruments financiers en fonction :

- de leur liquidité,
- de leur rentabilité,
- de la qualité de crédit
- de leur sensibilité.

En termes de risque de taux, la Weighted Average Maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois.

La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu’à l’échéance de tous les titres détenus par le fonds, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l’échéance d’un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu’à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu’au remboursement du principal de l’instrument. Les instruments dérivés seront pris en compte pour le calcul de la WAM.

En termes de risque de crédit, la Weighted Average Life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois.

La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie résiduelles de chaque valeur détenue par un fonds, c’est-à-dire la durée de vie restant à courir jusqu’au remboursement intégral du capital du titre. Les instruments dérivés seront pris en compte pour le calcul de la WAL.

Enfin, aucun titre n’a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu’à la prochaine mise à jour du taux d’intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours.

Les titres en devises font l’objet d’une couverture systématique via les dérivés.

Il n’y a pas d’exposition au risque de change pour le résident français ou de l’un des pays de la zone euro.

## 2. PRINCIPALES CATEGORIES D’ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d’actifs et instruments financiers suivants :

### - Actions

Néant

### - Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir 100% de son actif net sur des instruments du marché monétaire, des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro et/ou en devises, avec dans ce cas la mise en place d’une couverture de change, émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays.

En application des dispositions dérogatoires de l’article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 et conformément au principe de la répartition des risques, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu’à 100% de ses actifs (20% pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les administrations, institutions ou organisations.

Les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l’article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 sont les suivants :

- l’Union européenne,

## BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

- les administrations nationales (pays ou agences étatiques – par exemple : Agence centrale des organismes de sécurité sociale – ACOSS ou la Caisse d’amortissement de la dette sociale - CADES), régionales (par exemple : les 18 régions ou les 101 départements français) ou locales (par exemple : la Société du Grand Paris, Rennes Métropole mais également City of Stockholm ou City of Madrid) des États membres ou leurs banques centrales,
- la Banque centrale européenne, la Banque européenne d’investissement, le Fonds européen d’investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière,
- une autorité centrale ou la banque centrale d’un pays tiers (comme entre autres la Norvège, la Suisse, le Canada, le Japon, l’Australie, les Etats-Unis...) telle que la Réserve fédérale des Etats-Unis (FED)...
- le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l’Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Le FCP peut investir jusqu’à 20 % maximum de l’actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent. L’ensemble de ces titres devra intégrer les critères de sélections liés à l’Investissement socialement responsable (ISR).

Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité de crédit.

La société de gestion s’assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le FCP investit soient de haute qualité selon un processus interne d’appréciation de la qualité de crédit.

La société de gestion dispose de moyens internes d’évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.

L’utilisation des notations externes participe à l’évaluation globale de la qualité de crédit d’une émission ou d’un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Le FCP peut investir à titre accessoire en obligations, titres de créances négociables et titres négociables à moyen terme non négociés sur des marchés réglementés. Ces titres devront respecter les critères d’éligibilité imposés par le règlement (UE) 2017/1131.

La dette privée peut représenter jusqu’à 100% de l’actif net.

### **- PARTS OU ACTIONS D’OPCVM, DE FIA OU DE FONDS D’INVESTISSEMENT ETRANGERS**

Le FCP peut investir jusqu’à 9,99% de son actif net :

- en parts ou actions d’OPCVM français et/ou européens de classification « Fonds monétaire court terme et/ou standard, conformes au règlement (UE) 2017/1131.

Les OPCVM mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ou des sociétés qui lui sont liées.

### **3. INSTRUMENTS DERIVES :**

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l’arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d’instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d’intérêt
- options de taux
- swaps de taux et de devises.

L’ensemble de ces instruments peut être utilisé pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change.

La limite d’engagement sur l’ensemble des marchés ci-dessus est de 100% de l’actif net du FCP.

Le FCP n’a pas recours à des contrats d’échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Ces instruments financiers sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion, elles peuvent être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d’aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

### **4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES :**

## BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut également investir sur les instruments financiers intégrant des dérivés suivants : les titres « puttables » afin de réduire la WAL du portefeuille, sous réserve du respect des conditions prévues dans le règlement (UE) 2017/1131.

### 5. DEPOTS :

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Ces dépôts sont effectués dans les conditions prévues par l'article 12 du règlement (UE) 2017/1131.

### 6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Néant.

Toutefois, en cas de rachat exceptionnel, le FCP peut se retrouver débiteur de façon temporaire et sans que cette position ne soit liée à un acte de gestion. La situation débitrice sera résorbée au plus vite et dans le meilleur intérêt des porteurs.

### 7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRE DE TITRES :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut recourir dans la limite de 100% de son actif net à des prises en pension et dans la limite de 10% de son actif net à des mises en pensions.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de haute qualité de crédit.

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres figurent à la rubrique « Commissions et frais » du prospectus.

### 8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres, ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché.

Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP) dans les conditions prévues dans la réglementation applicable. Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres de créances et obligations émis par des émetteurs privés
Instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.



## BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM « monétaire court terme ».

Pour les opérations de mise et de prise en pensions, le FCP respecte en sus les dispositions des articles 14 et 15 du règlement (UE) 2017/1131 et notamment :

- les liquidités reçues peuvent être placées en dépôt ou en instruments du marché monétaire émis ou garantis selon les modalités de l'article 15§6 du règlement (UE) 2017/1131
- les actifs reçus ne peuvent être ni cédés, ni réinvestis, ni engagés ou transférés,
- les actifs reçus sont suffisamment diversifiés et l'exposition maximale à un émetteur est limitée à 15% de l'actif du FCP.

### GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

### RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

### PROFIL DE RISQUE

BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE est un OPCVM classé « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

**De taux** : en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des produits investis peut baisser et inversement, et ainsi provoquer une variation de la valeur liquidative.

**De crédit** : il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi.

**De perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

**Lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents** : Les économies des pays émergents sont plus fragiles et plus exposées aux aléas de l'économie internationale. De plus les systèmes financiers y sont moins matures. Les risques de pertes en capital importantes ou d'interruption dans la négociation de certains instruments financiers sont non négligeables.

**De conflits d'intérêt potentiels** : ce risque est lié à la conclusion d'opérations d'acquisition ou cession temporaire de titres au cours desquelles le FCP a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP.

**De risque de durabilité** : Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

**De prise en compte de critères extra-financiers** : Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de

comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères.

**De contrepartie (accessoire)** : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations d'acquisition/cession temporaire de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » cidessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

### DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE :

Trois mois

## RAPPORT DE GESTION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Environnement économique

La **Banque centrale européenne** (BCE) n'a pas modifié ses taux directeurs au cours des douze derniers mois : 0,00 %, 0,25 % et -0,50 % pour les opérations principales de refinancement, la facilité de prêt marginal et la facilité de dépôt, respectivement. La communication sur le devenir des achats d'actifs après la fin du PEPP (Pandemic emergency purchase programme) a été fluctuante, sans doute parce qu'il a été difficile de trouver un consensus au sein du Conseil des gouverneurs. En décembre, Christine Lagarde a confirmé que le PEPP allait s'interrompre en mars 2022 et que les achats au titre du programme « normal » (APP – Asset Purchase Programme), actuellement de 20 milliards d'euros chaque mois, seraient ponctuellement augmentés aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2022 (de 20 puis de 10 milliards). À compter d'octobre 2022, les achats nets d'actifs dans le cadre de l'APP reviendront au rythme mensuel de 20 milliards « pendant aussi longtemps que nécessaire pour renforcer les effets accommodants des taux directeurs ». Pourtant, début février, la Présidente de la BCE a indiqué que les risques sur l'inflation sont « orientés à la hausse » alors que le scénario officiel, qui avait été confirmé fin janvier, restait celui d'un reflux des pressions inflationnistes dès les premiers mois de 2022. Des anticipations de remontée des taux de la BCE ont commencé à se mettre en place mais ont reflué juste après l'invasion de l'Ukraine. Dans ce contexte, la réunion de politique monétaire du 10 mars a réservé de nouvelles surprises aux observateurs. La BCE a confirmé la fin des achats de titres dans le cadre du PEPP mais l'élargissement de l'APP destiné à limiter les conséquences de cet arrêt des achats sur les marchés obligataires de la zone euro, sera plus limité que ce qui avait été annoncé. Leur montant (40 milliards d'euros en avril et 30 milliards en mai) reviendra à 20 milliards dès juin et l'APP s'achèvera au 3<sup>e</sup> trimestre. De surcroît, plusieurs officiels n'ont pas hésité à déclarer qu'un relèvement des taux dans le courant de cette année ne pouvait pas être exclu.

#### Politique de gestion

L'actif net du fonds est passé de 3.783 milliards d'euros au 31 mars 2021 à 6.224 milliards d'euros au 31 mars 2022.

Au cours de l'exercice 2021-2022, notre politique de gestion a été déterminée par nos anticipations quant à l'évolution de la politique de la BCE. La politique monétaire accommodante a perduré tout au long de la période, favorisé par une crise sanitaire toujours présente et, en fin d'exercice, par les incertitudes quant à la situation de guerre entre la Russie et l'Ukraine. Néanmoins la forte progression de l'inflation à partir du deuxième semestre 2021 a provoqué un changement au niveau du discours de la BCE qui permet d'envisager la possibilité d'une hausse de taux si ces conditions venaient à perdurer.

Dans ce contexte, la stratégie d'investissement menée dans le Fonds Commun de Placement BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE a consisté principalement à raccourcir la durée de vie de ses investissements et à privilégier les émissions à taux variables afin de ne pas subir la remontée des taux sur le plus long terme ni l'écartement des spreads de crédit. La politique de gestion du fonds a aussi visé à préserver la liquidité du portefeuille en maintenant un niveau en cash élevé afin de faire face à toutes éventualités.

A noter que le fonds BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE a obtenu le label ISR en novembre 2021.

La politique de gestion menée dans BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE (part I) a permis à la valeur liquidative de réaliser une performance de -0.514% (base 360) au cours de cet exercice. Cette performance, établie sur la période du 31 mars 2021 au 31 mars 2022, ne préjuge pas des résultats futurs. Pour information, la moyenne arithmétique de l'€str (calculée selon la méthode OIS) sur la même période a été de -0.57%.

L'indice EONIA n'existe plus depuis le 01 janvier 2022. Il est définitivement remplacé par l'€str. Pour information nous n'avons plus de titres indexés sur l'EONIA depuis le mois de novembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 25 du Code de Déontologie des O.P.C.V.M. sur les titres ou produits dans lesquels son groupe fondateur a un intérêt, nous vous informons qu'au cours de l'exercice, le FCP a effectué des placements sous forme de certificats de dépôt du groupe BNP PARIBAS. Nous avons également utilisé des O.P.C.V.M. de la gamme monétaire du groupe.

## DEONTOLOGIE

L'épidémie de COVID-19 a entraîné une crise sanitaire et économique sans précédent à l'échelle mondiale. Le Conseil continue de suivre les efforts déployés par les gouvernements pour contenir la propagation du virus et de surveiller l'impact économique de l'épidémie sur les sociétés représentées dans le portefeuille de la Société.

\* \* \*

## Performance

La performance annuelle pour la part classic « C » s'élève à -0,59 %.  
La performance annuelle pour la part classic « D » s'élève à -0,59 %  
La performance annuelle pour la part I « C » s'élève à -0,57 %  
La performance annuelle pour la part I « D » s'élève à -0,57 %  
La performance annuelle pour la part I Plus « C » s'élève à -0,52 %  
La performance annuelle pour la part Privilège « C » s'élève à -0,58 %  
La performance annuelle pour la part X « D » s'élève à -0,51 %

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

\* \* \*

## Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

\* \* \*

## Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

\* \* \*

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.  
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Servie Client – TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09

\* \* \*

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

\* \* \*

## Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

### I - Démarche de BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management met à disposition des investisseurs sur son site internet sa politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement conformément à l'article 3 du règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

En complément, et conformément à l'article L533-22-1 du Code monétaire et financier BNP Paribas Asset Management mettra à la disposition des souscripteurs et du public un document retraçant sa politique sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique. Ces éléments d'information s'inscriront dans le cadre de la transparence d'informations requises s'agissant des incidences négatives en matière de durabilité et disponibles sur le site internet de la société de gestion conformément à l'article 4 du règlement SFDR.

Le règlement SFDR établit en effet des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

En complément du règlement SFDR, le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est ainsi un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Pour BNP Paribas Asset Management l'investissement responsable repose sur six piliers. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques, et l'exercice de notre influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels nous investissons.

### Intégration ESG :

Nos analystes et gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents et ce quel que soit le processus d'investissement. Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à tous nos processus d'investissement (et donc aux fonds, mandats et fonds thématiques). Cependant, elles ne sont pas toutes applicables aux fonds indiciels, aux fonds négociés en bourse (ETFs) et à certaines exceptions au processus de gestion spécifique. Conformément aux convictions de BNP Paribas Asset Management, cette démarche nous permet d'identifier des risques et des opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui peut nous apporter donc un avantage comparatif. Le processus d'intégration des facteurs ESG est guidé par des principes communs formels. Depuis 2020, chaque processus d'investissement - et par définition, toute stratégie d'investissement éligible - a été examiné et approuvé par un comité de validation ESG.

### Vote, dialogue et engagement :

Nous investissons de manière réfléchie et nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNP Paribas Asset Management dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement.

De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Notre gouvernance et politique de vote est disponible [9EF0EE98-5C98-4D45-8B3C-7C1AD4C0358A \(bnpparibas-am.com\)](https://www.bnpparibas-am.com)ici:

### Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles :

BNP Paribas Asset Management applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le

Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNP Paribas Asset Management applique les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux, sont définis au sein de politiques sectorielles de BNP Paribas Asset Management qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, les armes controversées, le pétrole & gaz non conventionnels, l'exploitation minière, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNP Paribas Asset Management conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM et ses différentes composantes sont disponibles ici: [Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles](#)

## Une vision prospective :

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignerons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».

## Gamme d'OPC avec une approche extra-financière renforcée

Une partie de notre gamme intègre les quatre piliers fondamentaux de notre approche durable en y ajoutant : les stratégies « ESG renforcé » qui regroupent les fonds multi-facteurs, best-in-class et les fonds labélisés ; les stratégies « thématiques », pour investir dans les entreprises qui fournissent des produits et services offrant des solutions concrètes aux défis environnementaux et/ou sociaux et, enfin, les stratégies « à impact » pour générer, en plus de la performance financière, un impact environnemental et/ou social intentionnel, positif et mesurable.

## Notre démarche RSE

En tant qu'investisseur durable, nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. Nous intégrons ainsi le développement durable dans nos activités opérationnelles et citoyennes avec pour priorité : l'égalité femme/homme au sein de nos effectifs, la réduction de nos déchets et de nos émissions de CO2 ainsi qu'œuvrer pour l'inclusion des jeunes. Les résultats de notre démarche durable sont résumés dans notre rapport extra-financier disponible sur notre site internet : [Rapport Sustainability 2020 - BNP Paribas Asset Management \(bnpparibas-am.com\)](#)

## II - Stratégie d'investissement du FCP

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 de SFDR et investit partiellement dans des investissements durables au sens de ce règlement.

Un investissement durable au sens du Règlement SFDR consiste en :

- un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou
- un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou
- un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Dans le cadre de sa gamme de produits promouvant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, BNP Paribas Asset Management s'est engagée à avoir une approche d'investissement responsable pour ses investissements.

## BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

L'étendue et la manière dont les problématiques et les risques liés à l'investissement durable sont intégrés au sein de chaque stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que, la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

Ainsi, les caractéristiques environnementales ou sociales promues par les fonds ont pu être respectées grâce à la mise en œuvre de nos 4 piliers de l'investissement responsable (voir ci-dessous) : une analyse approfondie des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG); des principes d'engagements responsables auprès des entreprises, des exclusions basées sur les produits et secteurs d'activité ayant un impact négatif sur la société ou l'environnement; et une concentration sur trois domaines thématiques pour promouvoir un avenir durable (la transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive). Depuis 2020, toutes nos stratégies d'investissement éligibles ont adopté notre approche de l'investissement durable défini dans notre Stratégie globale Sustainability (GSS), dont une composante essentielle est l'intégration ESG. Nos directives d'intégration ESG imposent aux gérants de nos portefeuilles actifs d'éviter d'investir dans une société faiblement notée sans échanger avec elle de façon proactive pour améliorer sa notation ESG.

L'évaluation ESG des émetteurs par BNP Paribas Asset Management est fondée sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données. L'évaluation ESG se concentre sur un ensemble limité de métriques extra-financières robustes, en utilisant les sources suivantes.

- i/ Prestataires externes : organismes spécialisés dans la recherche « ESG » tels que Sustainalytics (indicateurs ESG, UNGC, controverses), Trucost (changement climatique, capital naturel) CDP (impact environnemental), Iceberg data Lab (capital naturel), SBTi (changement climatique), ISS (gouvernance), Beyond Ratings (dette souveraine), Vigeo Eiris (UNGC, controverses), Intermédiaires ESG de premier plan ;

- ii/ Recherche qualitative interne : Eclairages des analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluant la performance ESG et examinant les données des fournisseurs externes sur la base de contacts directs avec les émetteurs, les universitaires, les institutions, la recherche de la société civile, les responsables de l'émetteur publications ;

- iii/ Institutions internationales : Eurostat, OCDE, Nations Unies, Banque mondiale, Agence internationale de l'énergie, Organisation mondiale de la santé, Institut des ressources mondiales (World Resources Institute), ADEME et World Benchmarking Alliance.

De plus amples informations sur notre cadre de notation ESG propriétaire sont disponibles sur notre site Internet : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/A3DC126A-A500-4B2E-A569-18471E45EC28>

Les activités économiques des investissements durables du FCP pourraient contribuer aux objectifs environnementaux du Règlement Taxonomie. Toutefois à ce jour la société de gestion ne peut indiquer un pourcentage minimum d'investissement dans des activités économiques environnementales alignées avec tout ou partie des objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus. En raison du caractère récent et évolutif de la finance durable au niveau européen, ces informations seront actualisées dès que la société de gestion disposera des données nécessaires. Une mise à jour du prospectus sera effectuée afin de donner une description de la façon et de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents au produit financier sont effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le règlement Taxonomie s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents au FCP prenant en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

\* \* \*

### **INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION**

#### **Eléments qualitatifs de rémunération**

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2021, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

# BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

## Éléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)<sup>1</sup>.

## Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de <b>BNPP AM France</b> <sup>2</sup>	834	98,575	31,287

## Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »<sup>3</sup> (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de <b>BNPP AM France</b> :	163	31,625
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	151	28,553

## Autres informations :

- Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :

	Nombre de fonds (31.12.2021)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2021
OPCVM	204	90
Fonds d'Investissement Alternatifs	317	51

<sup>1</sup> NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2021. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

<sup>2</sup> Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 774 K EUR et 242 K EUR;
- 20 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 3,774 K EUR et 1,067 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 5,625 K EUR et 1,409 K EUR.
- 83 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 20 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 11,055 K EUR et 2,463 K EUR.

<sup>3</sup> La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.



- En 2021, 60 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31.12.2021.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2020/2021, a été réalisé entre mai et juillet 2021. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2021, certains collaborateurs régulés n'ayant pas systématiquement d'objectifs quantitatifs assignés, et la documentation de la pondération relative des objectifs quantitatifs et qualitatifs nécessitant parfois d'être améliorée.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

\* \* \*

### **INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES**

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

\* \* \*

### **COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION**

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

\* \* \*

### **POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)**

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

\* \* \*

La politique de vote est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

\* \* \*

Depuis le 24 février 2022, nous sommes très attentifs aux conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Nous suivons de très près les évolutions en termes de risques de marché et financiers afin de prendre toutes mesures utiles dans l'intérêt des porteurs de parts (ou actionnaires).

\* \* \*

# **BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE (ex. BNP PARIBAS INVEST 3 MOIS)**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2022

## **BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE (ex. BNP PARIBAS INVEST 3 MOIS)**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2022

---

Aux porteurs de parts du FCP BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE (ex. BNP PARIBAS INVEST 3 MOIS),

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE (ex. BNP PARIBAS INVEST 3 MOIS) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion sur les comptes annuels**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

## Bilan actif

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>5,819,877,033.55</b>	<b>3,466,011,629.09</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	<b>5,503,184,310.42</b>	<b>3,416,184,813.55</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	5,356,322,379.68	3,377,412,040.42
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	146,861,930.74	38,772,773.13
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>316,256,392.66</b>	<b>49,826,815.54</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	316,256,392.66	49,826,815.54
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>436,330.47</b>	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	436,330.47	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	-	<b>44,083,140.14</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	44,083,140.14
<b>Comptes financiers</b>	<b>475,505,165.39</b>	<b>368,688,038.41</b>
Liquidités	475,505,165.39	368,688,038.41
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6,295,382,198.94</b>	<b>3,878,782,807.64</b>

## Bilan passif

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	6,247,909,474.55	3,796,169,897.04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-14,009,433.80	-8,351,818.04
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	-9,888,813.43	-4,811,498.75
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 6,224,011,227.32	 3,783,006,580.25
<b>Instruments financiers</b>	3,912.69	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	3,912.69	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	3,912.69	-
<b>Dettes</b>	71,367,058.93	95,776,227.39
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	71,367,058.93	95,776,227.39
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6,295,382,198.94</b>	<b>3,878,782,807.64</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



## Hors-bilan

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Engagements de gré à gré</b>		
<b>Swap de taux</b>		
achat IRS49	300,000,000.00	-
achat IRS50	200,000,000.00	-
achat IRS51	40,000,000.00	-
achat IRS52	50,000,000.00	-
achat IRS53	200,000,000.00	-
achat IRS54	50,000,000.00	-
achat IRS55	125,000,000.00	-
<b>Autres engagements</b>		
<b>Autres opérations</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Engagements de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		

## Compte de résultat

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-3,892.34
Produits sur titres de créances	-1,878,860.81	-1,136,022.83
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-3,615,397.48
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-10,816.38	-55,128.71
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>-1,889,677.19</b>	<b>-4,810,441.36</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	4,324,591.07
Charges sur dettes financières	-3,249,231.69	-2,192,041.56
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-3,249,231.69</b>	<b>2,132,549.51</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>-5,138,908.88</b>	<b>-2,677,891.85</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-3,078,635.61</b>	<b>-2,744,682.84</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>-8,217,544.49</b>	<b>-5,422,574.69</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-1,671,268.94</b>	<b>611,075.94</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>-9,888,813.43</b>	<b>-4,811,498.75</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Provision pour risque des liquidités de marché

Afin d'atteindre l'objectif de gestion du FCP, tel que défini par le prospectus complet, la société de gestion peut être amenée à corriger ponctuellement la valorisation de certains titres détenus en portefeuille en raison de fluctuations conjoncturelles des prix sur les marchés concernés. Les corrections ainsi apportées ne peuvent excéder 5 bp rapportés à l'actif net du FCP.

## Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

## Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.60 % TTC maximum pour la part « Classic » de classe « C »
- 0.60 % TTC maximum pour la part « Classic » de classe « D »
- 0.30 % TTC maximum pour la part « I » de classe « C »
- 0.30 % TTC maximum pour la part « I » de classe « D »
- 0.25 % TTC maximum pour la part « I Plus » de classe « C »
- 0.25 % TTC maximum pour la part « I Plus » de classe « D »
- 0.10 % TTC maximum pour la part « X » de classe « D »
- 0.30 % TTC maximum pour la part « Privilège »

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

## Affectation des résultats réalisés

- Part « Classic » de classe « C » : Capitalisation
- Part « Classic » de classe « D » : Distribution
- Part « I » de classe « C » : Capitalisation
- Part « I » de classe « D » : Distribution
- Part « I PLUS » de la classe C : Capitalisation
- Part « I PLUS » de la classe D : Distribution
- Part « X » de la classe D : Distribution
- Part « Privilège » de la classe C : Capitalisation

## Affectation des plus-values nettes réalisées

- Part « Classic » de classe « C » : Capitalisation
- Part « Classic » de classe « D » : Capitalisation
- Part « I » de classe « C » : Capitalisation
- Part « I » de classe « D » : Capitalisation
- Part « I PLUS » de la classe C : Capitalisation
- Part « I PLUS » de la classe D : Capitalisation
- Part « X » de la classe D : Capitalisation
- Part « Privilège » de la classe C : Capitalisation

## Changements affectant le fonds

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
Actif net en début d'exercice	3,783,006,580.25	3,246,163,699.34
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	26,158,409,711.04	23,921,600,329.45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-23,690,176,818.74	-23,370,599,032.75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	322,316.58	604,349.73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11,367,719.44	-9,106,401.59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
<b>Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :</b>	<b>-10,272,088.39</b>	<b>1,126,947.27</b>
Différence d'estimation exercice N	-13,403,583.16	-3,131,494.77
Différence d'estimation exercice N-1	3,131,494.77	4,258,442.04
<b>Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :</b>	<b>432,417.78</b>	<b>-565,269.39</b>
Différence d'estimation exercice N	432,417.78	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-565,269.39
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-8,217,544.49	-5,422,574.69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments *	1,874,372.73	-795,467.12
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>6,224,011,227.32</b>	<b>3,783,006,580.25</b>

\* Provision VL

## Complément d'information 1

	Exercice 31/03/2022
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	154,775,669.01
OPC	316,256,392.66
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 31/03/2022	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
<b>Catégorie de classe I Plus D (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	49,165.812	
Nombre de titres rachetés	21,991.337	
<b>Catégorie de classe I Plus C (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	21,742.841	
Nombre de titres rachetés	19,500.491	
<b>Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	1.282	
<b>Catégorie de classe I D (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	22,862.000	
Nombre de titres rachetés	22,439.000	
<b>Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	18,012.145	
Nombre de titres rachetés	17,777.280	
<b>Catégorie de classe I C (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	5,402.746	
Nombre de titres rachetés	5,479.636	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	450,247.48	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe I Plus D (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-



## Complément d'information 2

	Exercice 31/03/2022	
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	32,806.00	0.04
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I Plus C (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,898,702.83	0.05
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	321.79	0.12
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I D (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	580.38	0.10
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	45,198.29	0.11
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	188,538.61	0.12
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I C (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	912,487.71	0.10
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	-

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/03/2022
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	300,260.30
Autres créditeurs divers	71,066,798.63
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>71,367,058.93</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/03/2022
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	<b>5,503,184,310.42</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	5,503,184,310.42
Bons du Trésor	-
Autres TCN	5,356,322,379.68
Autres Titres de créances	146,861,930.74
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	965,000,000.00
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	3,595,803,862.38	1,760,518,517.30	146,861,930.74	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	475,505,165.39
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	965,000,000.00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	2,334,437,832.23	2,977,563,371.73	191,183,106.46	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	475,505,165.39	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	965,000,000.00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
<b>Actif</b>	<b>Néant</b>
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
<b>Passif</b>	<b>Néant</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
<b>Hors-bilan</b>	<b>Néant</b>
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 31 Mars 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe I Plus D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Résultat	-
<b>Total</b>	-
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-
<b>Total</b>	-
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	<b>Exercice 31/03/2021</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-



Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-438,526.36	-42,957.41
<b>Total</b>	<b>-438,526.36</b>	<b>-42,957.41</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-438,526.36	-42,957.41
<b>Total</b>	<b>-438,526.36</b>	<b>-42,957.41</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-699,984.86	-91,942.98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-699,984.86</b>	<b>-91,942.98</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-699,984.86	-91,942.98
<b>Total</b>	<b>-699,984.86</b>	<b>-91,942.98</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe I Plus C (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-7,468,851.15	-3,098,580.16
<b>Total</b>	<b>-7,468,851.15</b>	<b>-3,098,580.16</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-7,468,851.15	-3,098,580.16
<b>Total</b>	<b>-7,468,851.15</b>	<b>-3,098,580.16</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11,130,409.70	-6,044,488.51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-11,130,409.70</b>	<b>-6,044,488.51</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-11,130,409.70	-6,044,488.51
<b>Total</b>	<b>-11,130,409.70</b>	<b>-6,044,488.51</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-559.68	-521.33
<b>Total</b>	<b>-559.68</b>	<b>-521.33</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-559.68	-521.33
<b>Total</b>	<b>-559.68</b>	<b>-521.33</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-569.74	-627.99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-569.74</b>	<b>-627.99</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-569.74	-627.99
<b>Total</b>	<b>-569.74</b>	<b>-627.99</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1,164.35	-951.02
<b>Total</b>	<b>-1,164.35</b>	<b>-951.02</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,164.35	-951.02
<b>Total</b>	<b>-1,164.35</b>	<b>-951.02</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,302.64	-1,285.65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1,302.64</b>	<b>-1,285.65</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,302.64	-1,285.65
<b>Total</b>	<b>-1,302.64</b>	<b>-1,285.65</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-



## Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-71,373.07	-41,943.42
<b>Total</b>	<b>-71,373.07</b>	<b>-41,943.42</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-71,373.07	-41,943.42
<b>Total</b>	<b>-71,373.07</b>	<b>-41,943.42</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-76,061.99	-53,448.01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-76,061.99</b>	<b>-53,448.01</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-76,061.99	-53,448.01
<b>Total</b>	<b>-76,061.99</b>	<b>-53,448.01</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-335,047.91	-269,387.49
<b>Total</b>	<b>-335,047.91</b>	<b>-269,387.49</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-335,047.91	-269,387.49
<b>Total</b>	<b>-335,047.91</b>	<b>-269,387.49</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-340,874.25	-324,516.86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-340,874.25</b>	<b>-324,516.86</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-340,874.25	-324,516.86
<b>Total</b>	<b>-340,874.25</b>	<b>-324,516.86</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1,573,290.91	-1,357,157.92
<b>Total</b>	<b>-1,573,290.91</b>	<b>-1,357,157.92</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,573,290.91	-1,357,157.92
<b>Total</b>	<b>-1,573,290.91</b>	<b>-1,357,157.92</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,760,230.62	-1,835,508.04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1,760,230.62</b>	<b>-1,835,508.04</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,760,230.62	-1,835,508.04
<b>Total</b>	<b>-1,760,230.62</b>	<b>-1,835,508.04</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe I Plus D (Devise: EUR)

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>			
Parts D	1,004,438.6500	1,001,688.8383	998,823.3836
<b>Actif net (en k EUR)</b>	1,004.44	102,172.26	28,990.85
<b>Nombre de titres</b>			
Parts D	1.000	102.000	29.025

Date de mise en paiement	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>			
Parts D	-1,210.22	-1,883.48	-2,034.07
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>			
Parts D	-549.71	-826.05	-983.19

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

## Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	10,051.9017	10,025.3871	9,997.7123	9,968.4222	<b>9,917.2160</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	358,561.35	124,125.65	54,901.07	41,728.95	<b>311,009.73</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	35,670.996	12,381.133	5,491.363	4,186.114	<b>31,360.589</b>

Date de mise en paiement	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts D	-12.11	-18.85	-20.35	-21.96	<b>-22.32</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts D	-4.49	-7.26	-8.83	-10.26	<b>-13.98</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."



# BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

## Catégorie de classe I Plus C (Devise: EUR)

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,004,439.11	1,001,689.45	998,823.92	995,798.07	<b>990,583.74</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	3,627,042.68	3,610,801.98	1,934,966.64	2,738,221.64	<b>4,945,118.87</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	3,611.013	3,604.712	1,937.245	2,749.776	<b>4,992.126</b>

Date de mise en paiement	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-1,210.23	-1,883.51	-2,034.09	-2,198.17	<b>-2,229.59</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-549.28	-825.90	-983.32	-1,126.84	<b>-1,496.12</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

## Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	23,375.0900	23,294.4149	23,211.4470	23,124.9378	<b>22,987.7909</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	23.38	541.67	413.70	284.23	<b>253.07</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	1.000	23.253	17.823	12.291	<b>11.009</b>

Date de mise en paiement	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts D	-28.11	-43.73	-47.28	-51.09	<b>-51.75</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts D	-29.64	-35.97	-39.21	-42.41	<b>-50.83</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

## Catégorie de classe I D (Devise: EUR)

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	587,867.69	585,964.80	583,994.66	581,934.04	<b>578,597.11</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	587.87	585.96	583.99	581.93	<b>578.60</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	1	1	1	1	<b>1</b>

Date de mise en paiement	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts D	-708.52	-1,102.09	-1,189.33	-1,285.65	<b>-1,302.64</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts D	-613.86	-777.13	-869.46	-951.02	<b>-1,164.35</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

## Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	23,375.8010	23,297.8264	23,217.1659	23,132.9476	<b>22,998.0128</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	4,277.7700	11,019.8700	59,552.0300	24,197.0632	<b>33,784.0808</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	183.000	473.000	2,565.000	1,046.000	<b>1,469.000</b>

Date de mise en paiement	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-8.70	-43.82	-47.29	-51.09	<b>-51.77</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-5.33	-33.21	-36.89	-40.09	<b>-48.58</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

## Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	23,375.3853	23,295.0827	23,212.0992	23,125.5866	<b>22,988.3957</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	143,420.3500	234,361.0200	238,370.5000	146,869.5597	<b>151,397.4364</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	6,135.529	10,060.536	10,269.235	6,350.955	<b>6,585.820</b>

Date de mise en paiement	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-28.17	-43.81	-47.28	-51.09	<b>-51.75</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-29.08	-35.54	-39.22	-42.41	<b>-50.87</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE

## Catégorie de classe I C (Devise: EUR)

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	587,867.593	585,965.245	583,995.302	581,935.100	<b>578,598.522</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	918,210.97	967,811.25	928,384.92	831,123.20	<b>781,869.44</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	1,561.935	1,651.653	1,589.713	1,428.206	<b>1,351.316</b>

Date de mise en paiement	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	896.83	-708.43	-1,189.52	-1,285.18	<b>-1,302.60</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-262.82	-614.32	-869.22	-950.25	<b>-1,164.26</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

**Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2022**

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Titres de créances</b>				<b>5,503,184,310.42</b>	<b>88.42</b>
<b>Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>5,503,184,310.42</b>	<b>88.42</b>
<b>Titres de Créances Négociables</b>				<b>5,356,322,379.68</b>	<b>86.06</b>
ABB FINANCE BV 0% 25/05/2022	10,000,000.00	100.08	EUR	10,007,569.20	0.16
ACS ACTIVIDADES DE CONSTRUCCION Y SERVIC	10,000,000.00	100.13	EUR	10,013,161.80	0.16
ALPES PROVENCE (CAISSE REGIONALE DE CRED	30,000,000.00	99.96	EUR	29,891,714.98	0.48
ARKEMA SA 0% 29/04/2022 NEUCP	20,000,000.00	100.04	EUR	20,007,841.60	0.32
ARKEMA SA 0% 29/04/2022 NEUCP	10,000,000.00	100.04	EUR	10,003,920.80	0.16
ARVAL SERVICE LEASE FRANCE 0% 24/05/2022	45,000,000.00	100.07	EUR	45,033,429.60	0.72
ATOS SE 0% 14/10/2022 NEUCP	15,000,000.00	100.14	EUR	15,021,474.45	0.24
ATOS SE 0% 31/08/2022 NEUCP	20,000,000.00	100.14	EUR	20,027,599.80	0.32
AXA SA 0% 06/12/2022 NEUCP	14,000,000.00	100.15	EUR	14,021,021.98	0.23
AXA SA 0% 07/10/2022 NEUCP	10,000,000.00	100.16	EUR	10,016,038.40	0.16
AXA SA 0% 16/06/2022 NEUCP	30,000,000.00	100.10	EUR	30,028,906.80	0.48
BARCLAYS BANK IRELAND PLC ESTERCAP+0.08	80,000,000.00	99.99	EUR	79,697,646.08	1.28
BARCLAYS BANK IRELAND PLC ESTERCAP+0.09	25,000,000.00	99.98	EUR	24,914,646.74	0.40
BARCLAYS BANK PLC / FRANCE ESTERCAP+0.07	25,000,000.00	99.98	EUR	24,903,931.50	0.40
BARCLAYS BANK PLC / FRANCE 0% 04/05/2022	30,000,000.00	100.05	EUR	30,014,214.00	0.48
BARCLAYS BANK PLC ESTERCAP+0.06 30/11/20	50,000,000.00	99.92	EUR	49,874,074.93	0.80
BARCLAYS BANK PLC ESTERCAP+0.07 04/11/20	25,000,000.00	99.94	EUR	24,933,329.80	0.40
BARCLAYS BANK PLC ESTERCAP+0.08 11/08/20	75,000,000.00	99.98	EUR	74,743,913.00	1.20
BNP PARIBAS ESTERCAP+0.03 02/11/2022 NEU	110,000,000.00	99.93	EUR	109,742,239.41	1.76
BP CAPITAL MARKETS PLC 0% 02/12/2022	10,000,000.00	100.16	EUR	10,016,212.00	0.16
BP CAPITAL MARKETS PLC 0% 05/10/2022	12,000,000.00	100.18	EUR	12,021,610.20	0.19
BP CAPITAL MARKETS PLC 0% 08/09/2022	5,000,000.00	100.17	EUR	5,008,528.30	0.08
BP CAPITAL MARKETS PLC 0% 19/04/2022	10,000,000.00	100.03	EUR	10,002,520.10	0.16
BPCE SA ESTERCAP+0.04 05/09/2022 CP	50,000,000.00	99.94	EUR	49,882,021.77	0.80
BPCE SA ESTERCAP+0.05 03/10/2022 NEUCP	50,000,000.00	99.93	EUR	49,875,355.20	0.80
BPCE SA ESTERCAP+0.06 02/11/2022 NEUCP	50,000,000.00	99.92	EUR	49,873,190.26	0.80
BPCE SA ESTERCAP+0.065 05/07/2022 NEUCP	25,000,000.00	99.98	EUR	24,913,854.71	0.40
BPCE SA ESTERCAP+0.065 11/07/2022 NEUCP	50,000,000.00	99.98	EUR	49,826,533.92	0.80
BPIFRANCE FINANCEMENT SA ESTERCAP+0.06 2	30,000,000.00	99.96	EUR	29,896,149.21	0.48
BRED BANQUE POPULAIRE ESTERCAP+0.075 11/	50,000,000.00	99.97	EUR	49,824,891.93	0.80

## Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BRIE PICARDIE (CAISSE REGIONALE DE CREDI	30,000,000.00	99.96	EUR	29,891,714.98	0.48
BRIE PICARDIE (CAISSE REGIONALE DE CREDI	30,000,000.00	99.97	EUR	29,883,099.43	0.48
CA CONSUMER FINANCE ESTERCAP+0.195 14/09	30,000,000.00	99.90	EUR	29,907,086.81	0.48
CA CONSUMER FINANCE ESTERCAP+0.265 01/12	40,000,000.00	99.93	EUR	39,929,961.24	0.64
CARMILA SAS 0% 07/06/2022 NEUCP	15,000,000.00	100.09	EUR	15,013,745.40	0.24
CARREFOUR BANQUE SA 0% 17/06/2022 NEUCP	30,000,000.00	100.10	EUR	30,030,603.60	0.48
CARREFOUR SA 0% 16/05/2022 NEUCP	15,000,000.00	100.06	EUR	15,009,458.10	0.24
CARREFOUR SA 0% 24/05/2022 NEUCP	25,000,000.00	100.07	EUR	25,018,572.00	0.40
CARREFOUR 0% 15/06/2022 NEUCP	25,000,000.00	100.10	EUR	25,025,001.25	0.40
CDC HABITAT 0% 05/05/2022 NEUCP	8,000,000.00	100.05	EUR	8,004,084.72	0.13
CHARENTE - PERIGORD (CAISSE REGIONALE DE	31,000,000.00	99.97	EUR	30,936,389.99	0.50
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNERS 0% 16/05/	25,000,000.00	100.06	EUR	25,015,763.50	0.40
COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS PLC 0% 13/05	5,000,000.00	100.06	EUR	5,002,942.15	0.08
COVIVIO 0% 09/05/2022 NEUCP	14,000,000.00	100.05	EUR	14,007,452.20	0.23
COVIVIO 0% 16/05/2022 NEUCP	20,000,000.00	100.06	EUR	20,012,610.80	0.32
CREDIT AGRICOLE SA ESTERCAP+0.075 20/06/	50,000,000.00	99.99	EUR	49,969,156.85	0.80
CREDIT AGRICOLE SA ESTERCAP+0.08 31/05/2	125,000,000.00	99.99	EUR	124,989,051.01	2.01
CREDIT MUTUEL ARKEA SA ESTERCAP+0.05 01/	50,000,000.00	99.98	EUR	49,899,952.70	0.80
DANAHER CORP 0% 14/04/2022	38,000,000.00	100.02	EUR	38,006,916.00	0.61
DANONE SA 0% 29/06/2022 NEUCP	25,000,000.00	100.11	EUR	25,028,331.75	0.40
E.ON SE 0% 25/04/2022	20,000,000.00	100.03	EUR	20,006,721.00	0.32
EDP FINANCE BV 0% 11/04/2022	9,000,000.00	100.01	EUR	9,001,093.41	0.14
ENDESA SA 0% 28/04/2022	15,000,000.00	100.04	EUR	15,005,671.05	0.24
ENDESA SA 0% 29/04/2022	35,000,000.00	100.04	EUR	35,013,722.80	0.56
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 0% 14/04/2	35,000,000.00	100.02	EUR	35,006,370.00	0.56
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 0% 28/04/2	55,000,000.00	100.04	EUR	55,020,793.85	0.88
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 0% 28/04/2	10,000,000.00	100.04	EUR	10,003,780.70	0.16
ENI FINANCE INTERNATIONAL SA 0% 06/10/20	12,000,000.00	100.18	EUR	12,021,608.64	0.19
ENI FINANCE INTERNATIONAL SA 0% 11/05/20	15,000,000.00	100.06	EUR	15,008,405.55	0.24
ENI FINANCE INTERNATIONAL SA 0% 13/10/20	10,000,000.00	100.18	EUR	10,017,969.10	0.16
EVONIK INDUSTRIES AG 0% 25/04/2022	20,000,000.00	100.03	EUR	20,006,721.00	0.32
FONCIERE LYONNAISE 0% 16/06/2022 NEUCP	25,000,000.00	100.10	EUR	25,025,253.25	0.40
GECINA SA 0% 02/05/2022 NEUCP	25,000,000.00	100.04	EUR	25,010,853.25	0.40
GECINA SA 0% 02/05/2022 NEUCP	10,000,000.00	100.04	EUR	10,004,341.30	0.16



## Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
GECINA SA 0% 09/05/2022 NEUCP	25,000,000.00	100.05	EUR	25,013,307.50	0.40
GECINA SA 0% 19/04/2022 NEUCP	13,000,000.00	100.03	EUR	13,003,276.13	0.21
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 0% 06/04/2022	20,000,000.00	100.01	EUR	20,001,399.80	0.32
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 0% 06/04/2022	20,000,000.00	100.01	EUR	20,001,399.80	0.32
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 0% 06/04/2022	5,000,000.00	100.01	EUR	5,000,349.95	0.08
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL BANK 0% 01/1	50,000,000.00	100.15	EUR	50,076,069.00	0.80
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL BANK 0% 05/1	30,000,000.00	100.15	EUR	30,045,170.70	0.48
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL BANK 0% 06/1	20,000,000.00	100.15	EUR	20,030,031.40	0.32
HAVAS SA 0% 07/04/2022	1,300,000.00	100.01	EUR	1,300,109.19	0.02
HEIDELBERGCEMENT AG 0% 30/06/2022	21,000,000.00	100.07	EUR	21,013,658.82	0.34
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 0% 25/07/2022	15,000,000.00	100.14	EUR	15,020,794.65	0.24
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 0% 27/05/2022	30,000,000.00	100.08	EUR	30,023,550.60	0.48
ICADE 0% 02/05/2022 NEUCP	20,000,000.00	100.04	EUR	20,008,682.60	0.32
ICADE 0% 07/06/2022 NEUCP	11,000,000.00	100.09	EUR	11,010,079.96	0.18
ING BANK NV 0% 08/08/2022 NEUCP	50,000,000.00	100.14	EUR	50,069,926.50	0.80
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 0% 11/0	50,000,000.00	100.14	EUR	50,072,044.50	0.80
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG S.A. 0%	50,000,000.00	100.02	EUR	50,009,725.00	0.80
JCDECAUX SA 0% 28/04/2022 NEUCP	10,000,000.00	100.03	EUR	10,003,280.80	0.16
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC 0% 16	5,000,000.00	100.06	EUR	5,003,152.70	0.08
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC 0% 30	15,000,000.00	100.11	EUR	15,017,142.90	0.24
KBC GROEP NV 0% 16/06/2022	35,000,000.00	100.09	EUR	35,032,321.45	0.56
KBC GROEP NV 0% 28/06/2022	25,000,000.00	100.10	EUR	25,025,565.50	0.40
KERING FINANCE 0% 12/07/2022 NEUCP	10,000,000.00	100.13	EUR	10,012,637.40	0.16
KLEPIERRE 0% 29/04/2022 NEUCP	19,000,000.00	100.04	EUR	19,007,449.52	0.31
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 0% 10/05/2	10,000,000.00	100.05	EUR	10,005,463.30	0.16
LAGARDERE SCA 0% 04/05/2022 NEUCP	4,000,000.00	100.04	EUR	4,001,604.24	0.06
LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC 0% 08/	88,000,000.00	100.12	EUR	88,101,912.80	1.42
LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC 0% 11/	40,000,000.00	100.14	EUR	40,056,753.60	0.64
LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC 0% 30/	125,000,000.00	100.16	EUR	125,199,563.75	2.01
LOREAL SA 0% 09/12/2022 NEUCP	50,000,000.00	100.19	EUR	50,096,527.50	0.80
MEDIOBANCA INTERNATIONAL LUXEMBOURG SA 0	75,000,000.00	100.13	EUR	75,097,798.50	1.21
MERCIALYS SA 0% 23/01/2023 NEUCP	4,000,000.00	100.10	EUR	4,004,148.80	0.06

**Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2022**

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
MERCIALYS SA 0% 25/04/2022 NEUCP	10,000,000.00	100.03	EUR	10,003,360.50	0.16
MITSUBISHI CORPORATION FINANCE 0% 10/05/	42,000,000.00	100.06	EUR	42,023,166.36	0.68
MIZUHO BANK LTD (LONDON BRANCH) 0% 01/07	50,000,000.00	100.11	EUR	50,053,140.00	0.80
NATIXIS SA ESTERCAP+0.06 02/11/2022 NEUC	29,000,000.00	99.92	EUR	28,926,450.35	0.46
NATWEST MARKETS PLC 0% 01/12/2022	40,000,000.00	100.17	EUR	40,066,778.80	0.64
NATWEST MARKETS PLC 0% 03/08/2022	54,000,000.00	100.13	EUR	54,072,492.84	0.87
NATWEST MARKETS PLC 0% 12/07/2022	50,000,000.00	100.12	EUR	50,059,835.50	0.80
NATWEST MARKETS PLC 0% 13/07/2022	15,000,000.00	100.12	EUR	15,018,064.65	0.24
NORDEA BANK ABP 0% 12/09/2022	25,000,000.00	100.16	EUR	25,039,477.75	0.40
NORDEA BANK ABP 0% 23/08/2022	75,000,000.00	100.15	EUR	75,111,384.75	1.21
NORDEA BANK LONDON 0% 19/08/2022	50,000,000.00	100.15	EUR	50,073,121.00	0.80
NORINCHUKIN BANK (LONDON BRANCH) 0% 14/0	50,000,000.00	100.09	EUR	50,047,236.50	0.80
OP CORPORATE BANK PLC 0% 07/07/2022	35,000,000.00	100.12	EUR	35,041,039.60	0.56
OP CORPORATE BANK PLC 0% 10/10/2022	50,000,000.00	100.17	EUR	50,083,715.50	0.80
OP CORPORATE BANK PLC 0% 17/11/2022	25,000,000.00	100.17	EUR	25,041,637.00	0.40
OP CORPORATE BANK PLC 0% 29/04/2022	8,000,000.00	100.04	EUR	8,003,543.28	0.13
QATAR NATIONAL BANK SAQ - LONDON BRANCH	50,000,000.00	100.07	EUR	50,032,732.50	0.80
QATAR NATIONAL BANK SAQ - LONDON BRANCH	30,000,000.00	100.05	EUR	30,015,598.50	0.48
QATAR NATIONAL BANK SAQ - LONDON BRANCH	25,000,000.00	100.07	EUR	25,017,136.25	0.40
REGION OCCITANIE 0% 23/06/2022 NEUCP	10,000,000.00	100.12	EUR	10,011,872.60	0.16
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL SA BANQUE 0	25,000,000.00	100.10	EUR	25,024,747.25	0.40
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 0% 08/04	25,000,000.00	100.01	EUR	25,002,449.75	0.40
ROYAL BANK OF SCOTLAND INTERNATIONAL 0%	25,000,000.00	100.11	EUR	25,027,656.50	0.40
ROYAL BANK OF SCOTLAND INTERNATIONAL 0%	15,000,000.00	100.13	EUR	15,019,468.05	0.24
SANTANDER CONSUMER BANK AG 0% 11/08/2022	50,000,000.00	100.12	EUR	50,061,292.00	0.80
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA 0% 29/07/2	25,000,000.00	100.11	EUR	25,028,615.25	0.40
SAP SE 0% 10/06/2022	10,000,000.00	100.10	EUR	10,009,811.40	0.16
SAP SE 0% 28/04/2022	10,000,000.00	100.04	EUR	10,003,953.30	0.16
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0% 16/06/2022 NEUC	20,000,000.00	100.10	EUR	20,020,202.60	0.32
SEB SA 0% 05/05/2022 NEUCP	25,000,000.00	100.05	EUR	25,011,905.00	0.40
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0% 17/0	25,000,000.00	100.10	EUR	25,024,321.25	0.40
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0% 17/0	25,000,000.00	100.10	EUR	25,024,321.25	0.40
SNAM SPA 0% 01/06/2022	44,000,000.00	100.08	EUR	44,037,399.56	0.71

**Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2022**

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SNAM SPA 0% 01/06/2022	7,000,000.00	100.08	EUR	7,005,949.93	0.11
SNAM SPA 0% 01/06/2022	5,000,000.00	100.08	EUR	5,004,249.95	0.08
SNAM SPA 0% 01/06/2022	5,000,000.00	100.08	EUR	5,004,249.95	0.08
SNAM SPA 0% 12/05/2022	10,000,000.00	100.06	EUR	10,005,744.00	0.16
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE SA 0% 14/06/2	14,000,000.00	100.10	EUR	14,013,858.46	0.23
SOCIETE GENERALE ESTERCAP+0.09 31/05/202	125,000,000.00	99.99	EUR	124,988,111.70	2.01
SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP+0.05 01/12/	75,000,000.00	99.92	EUR	74,806,621.05	1.20
SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP+0.06 11/10/	25,000,000.00	99.95	EUR	24,925,601.21	0.40
SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP+0.07 22/08/	150,000,000.00	99.99	EUR	149,515,524.13	2.40
STANDARD CHARTERED BANK 0% 11/10/2022	42,000,000.00	100.16	EUR	42,067,461.24	0.68
STANDARD CHARTERED BANK 0% 14/04/2022	50,000,000.00	100.02	EUR	50,009,423.00	0.80
STANDARD CHARTERED BANK 0% 26/10/2022	45,000,000.00	100.16	EUR	45,072,154.80	0.72
STANDARD CHARTERED BANK 0% 28/04/2022	50,000,000.00	100.04	EUR	50,019,575.00	0.80
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0% 05/05/2022	50,000,000.00	100.05	EUR	50,026,760.00	0.80
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0% 07/07/2022	50,000,000.00	100.12	EUR	50,058,628.00	0.80
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0% 26/05/2022	50,000,000.00	100.08	EUR	50,042,397.50	0.80
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0% 28/10/2022	50,000,000.00	100.17	EUR	50,084,210.00	0.80
SYNDICAT DES TRANSPORTS DILE DE FRANCE 0	21,000,000.00	100.07	EUR	21,015,332.52	0.34
SYNDICAT DES TRANSPORTS DILE DE FRANCE 0	20,000,000.00	100.01	EUR	20,001,855.20	0.32
TELEFONICA EUROPE BV 0% 15/06/2022	26,500,000.00	100.10	EUR	26,526,501.33	0.43
TELEFONICA EUROPE BV 0% 15/06/2022	9,500,000.00	100.10	EUR	9,509,500.48	0.15
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE SPA 0% 09	7,000,000.00	100.09	EUR	7,006,564.60	0.11
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE SPA 0% 09	6,000,000.00	100.09	EUR	6,005,626.80	0.10
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE SPA 0% 27	33,000,000.00	100.14	EUR	33,046,344.87	0.53
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE SPA 0% 27	25,000,000.00	100.14	EUR	25,035,109.75	0.40
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD SE 0% 02/05/20	20,000,000.00	100.04	EUR	20,008,682.60	0.32
UNICREDIT (LONDON BRANCH) ESTERCAP+0.095	40,000,000.00	99.99	EUR	39,843,023.55	0.64
UNICREDIT (LONDON BRANCH) ESTERCAP+0.095	25,000,000.00	99.98	EUR	24,916,426.02	0.40
UNICREDITO ITALIANO S.P.A ESTERCAP+0.095	35,000,000.00	99.98	EUR	34,880,756.26	0.56
UNICREDITO ITALIANO SPA (LONDON BRANCH)	50,000,000.00	99.91	EUR	49,870,550.10	0.80
UNICREDITO ITALIANO SPA (LONDON BRANCH)	50,000,000.00	99.97	EUR	49,830,854.56	0.80
UNICREDITO ITALIANO SPA (LONDON BRANCH)	50,000,000.00	99.98	EUR	49,814,691.92	0.80
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS B V 0% 13/0	20,000,000.00	100.10	EUR	20,020,296.00	0.32
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS B V 0% 23/0	40,000,000.00	100.08	EUR	40,030,129.20	0.64

## Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VALEO SA 0% 19/04/2022 NEUCP	30,000,000.00	100.02	EUR	30,006,561.00	0.48
VALEO SA 0% 25/05/2022 NEUCP	20,000,000.00	100.07	EUR	20,013,135.20	0.32
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% 23/05/2022 NE	20,000,000.00	100.07	EUR	20,014,576.60	0.32
VOLKSWAGEN AG 0% 15/09/2022	15,000,000.00	100.17	EUR	15,026,097.00	0.24
VOLKSWAGEN AG 0% 17/08/2022	20,000,000.00	100.16	EUR	20,031,397.20	0.32
VOLKSWAGEN AG 0% 17/08/2022	10,000,000.00	100.16	EUR	10,015,698.60	0.16
VOLVO TREASURY AB 0% 31/05/2022	15,000,000.00	100.08	EUR	15,012,579.30	0.24
VONOVIA SE 0% 21/04/2022	50,000,000.00	100.03	EUR	50,014,001.00	0.80
<b>Autres Titres de Créances</b>				<b>146,861,930.74</b>	<b>2.36</b>
BANCO BILBAO VIZ 21-03/12/2023 FRN	25,500,000.00	100.86	EUR	25,730,147.42	0.41
BANCO BILBAO VIZ 21-09/09/2023 FRN	22,700,000.00	101.04	EUR	22,942,906.39	0.37
BMW FINANCE NV 20-24/06/2022 FRN	25,500,000.00	100.06	EUR	25,515,872.33	0.41
TOYOTA MOTOR FIN 21-24/05/2023 FRN	27,000,000.00	100.61	EUR	27,170,424.00	0.44
TOYOTA MOTOR FIN 21-25/08/2023 FRN	12,000,000.00	100.42	EUR	12,052,942.33	0.19
VOLVO TREAS AB 21-15/11/2023 FRN	13,600,000.00	100.73	EUR	13,703,139.00	0.22
VOLVO TREAS AB 21-27/09/2023 FRN	10,000,000.00	100.68	EUR	10,068,483.27	0.16
VOLVO TREAS AB 22-11/01/2024 FRN	9,600,000.00	100.77	EUR	9,678,016.00	0.16
<b>Titres d'OPC</b>				<b>316,256,392.66</b>	<b>5.08</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>316,256,392.66</b>	<b>5.08</b>
BNP PARIBAS MONE ETAT I	572	52,085.07	EUR	29,792,659.70	0.48
BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	6,550	22,901.84	EUR	150,007,025.80	2.41
BNPP INSTICASH EUR 1D CAP I	996,082.3453	136.99	EUR	136,456,707.16	2.19
<b>Instruments financiers à terme</b>				<b>432,417.78</b>	<b>0.01</b>
<b>Swap de taux</b>				<b>432,417.78</b>	<b>0.01</b>
IRS49	300,000,000.00	-	EUR	27,774.28	-
IRS50	200,000,000.00	-	EUR	91,204.72	-
IRS51	40,000,000.00	-	EUR	42,634.93	-
IRS52	50,000,000.00	-	EUR	53,733.91	-
IRS53	200,000,000.00	-	EUR	220,982.63	-
IRS54	50,000,000.00	-	EUR	-3,589.77	-
IRS55	125,000,000.00	-	EUR	-322.92	-
<b>Créances</b>				-	-
<b>Dettes</b>				<b>-71,367,058.93</b>	<b>-1.15</b>
<b>Dépôts</b>				-	-

## Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Autres comptes financiers				475,505,165.39	7.64
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			EUR	<b>6,224,011,227.32</b>	<b>100.00</b>